



**IBAN pour voter ?
Pourquoi ?
Pour des raisons de sécurité ! Pas de
panique**

*La CFDT dans ses dernières rencontres avec les agents a noté une interrogation méfiante à l'égard du chiffre utilisé pour le vote électronique : les 4 derniers chiffres de votre IBAN.
Pas de panique, c'est la meilleure garantie.*

**Pourquoi ces chiffres ont-ils été choisis ?
Pour des raisons de sécurité et confidentialité !**

**Parce qu'il faut un numéro
1/dont dispose la Région
2/ dont vous disposez
...et qui ne soit pas trop facile à deviner pour que personne ne
puisse voter à votre place.**

* Le code Sécurité sociale est facile à deviner si l'on connaît un peu la personne, puisqu'il est composé de
1 (homme) ou 2 (femme) pour le genre
année de naissance
mois de naissance
lieu de naissance (2 chiffres pour le département, 3 pour la commune et 99 pour né à l'étranger)
Numéro d'ordre (rang parmi personnes nées au même endroit)
Ainsi, si vous connaissez bien quelqu'un, vous pouvez trouver son n° de Sécurité sociale facilement...

* le N° matricule est encore plus facile à trouver dans les listes d'agents

Donc les 4 derniers chiffres de votre IBAN présentent plus de sécurité que les autres chiffres.

Et en plus vous ne donnez que les 4 derniers !

Si vous avez un doute, appelez votre banque !

Remarque : attention si vous avez plusieurs comptes, il faut utiliser l'IBAN du compte où est versée votre paye.

**N'oubliez pas : votez le plus vite possible
à partir du 1er décembre,
jusqu'au 8 décembre à 16H.**

La Secrétaire adjointe de la Section CFDT
de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Dominique Aubry-Frelin 06 82 13 75 11
dominique.aubry@bourgognefranche-comte.fr